SDER : projet de structure spatiale pour la Wallonie

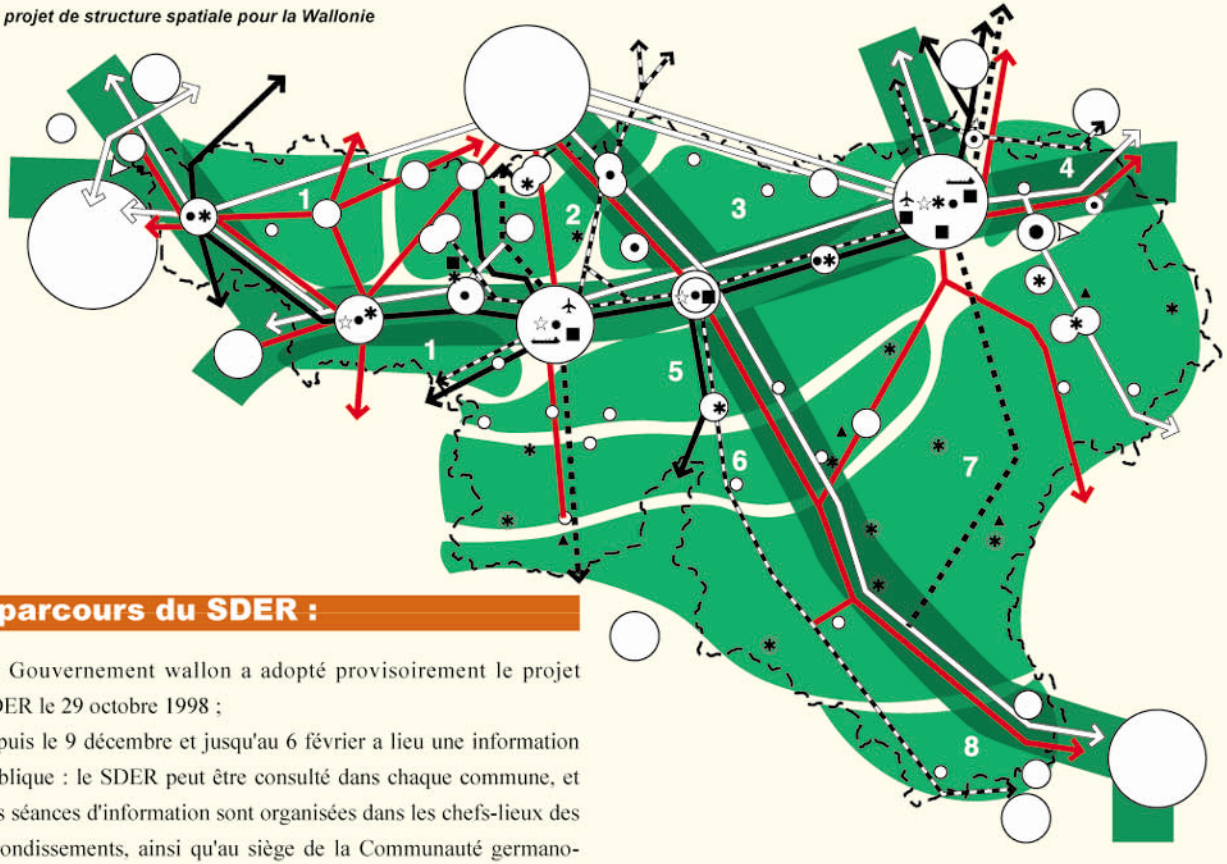

Le parcours du SDER :

- Le Gouvernement wallon a adopté provisoirement le projet SDER le 29 octobre 1998 ;
- depuis le 9 décembre et jusqu'au 6 février a lieu une information publique : le SDER peut être consulté dans chaque commune, et des séances d'information sont organisées dans les chefs-lieux des arrondissements, ainsi qu'au siège de la Communauté germanophone ;
- les conseil communaux et les forces vives de la région remettent ensuite leur avis ;
- la commission consultative régionale de l'aménagement du territoire reçoit l'ensemble du dossier, et remet elle aussi son avis ;
- le Gouvernement adopte définitivement le schéma.

En résumé :

- Inscrire la Wallonie dans l'espace européen.
- Anticiper les besoins socio-économiques.
- Maîtriser le trafic automobile.
- Contenir l'étalement des villes dans la campagne.
- Protéger et valoriser le patrimoine.
- Améliorer le cadre de vie.
- Donner une image positive de la Wallonie.
- Responsabiliser les Wallons.

Editeur responsable : L. Maréchal – 1, rue des Brigades d'Irlande – 5100 Namur – Réalisation : Scriptoline – 071/71.40.11

schéma de développement de l'espace régional
Wallonie

sder

Informez-vous :

Secrétariat du SDER
1, rue des Brigades d'Irlande – 5100 Namur
Téléphone vert de la Région wallonne : 0800-1 1901
Par E-mail : sder@mrw.wallonie.be
Site internet :
http://www.wallonie.be

le sder inscrit ma région au cœur de l'Europe

sder

SDER : schéma de développement de l'espace régional

À quoi servira le SDER ?

Instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon, le SDER est un document transversal et évolutif. Il orientera les révisions des plans de secteur et servira de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, la conservation des milieux naturels … bref, pour le développement de l'ensemble du territoire. C'est donc un document essentiel pour l'avenir de la Wallonie.

Pour concrétiser ce projet de développement territorial, la collaboration de tous les acteurs, privés comme publics, est nécessaire. Habitants, entreprises, pouvoirs locaux : tout le monde est concerné.

La structure du SDER

Le SDER comporte trois parties principales. La première est une analyse de la situation actuelle du territoire et des tendances qui se dessinent pour le futur. Sur la base des enjeux ainsi relevé, la seconde partie propose huit objectifs fondamentaux. La troisième partie décrit les options et les mesures qui permettent de réaliser ces objectifs.

En Wallonie

Le SDER propose également un projet de structure spatiale pour la Wallonie. Cette structure s'appuie essentiellement sur :

- les «Eurocorridors», qui relient entre elles les grandes villes et régions urbaines d'Europe; sur ces eurocorridors viennent se greffer de multiples activités, à situer dans des «points d'ancrage» ;
- des aires de coopération transrégionale, à mettre en place avec Bruxelles, Lille et Luxembourg, ainsi qu'autour de Liège avec Hasselt, Maastricht et Aix-la-Chapelle ;
- les villes wallonnes, qui ont chacune un rôle spécifique à jouer ;
- des aires rurales, où l'agriculture et le développement rural bénéficieront de mesures appropriées à leur avenir.

Les 8 objectifs du SDER :
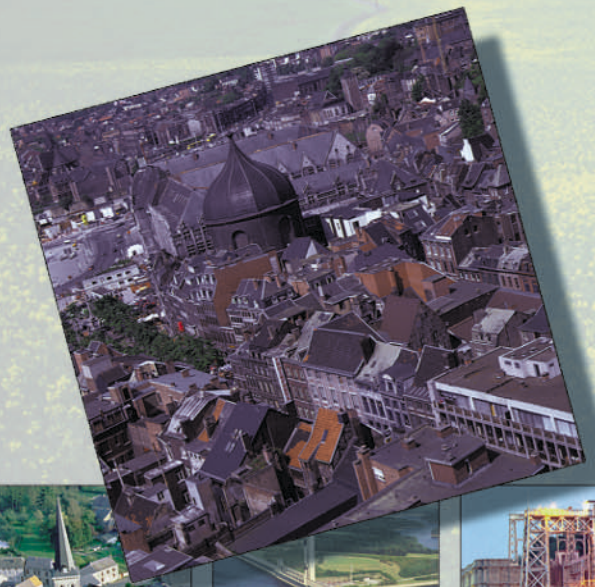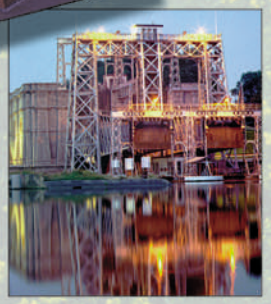
- Structurer l'espace wallon.
- Intégrer la dimension supra-régionale dans le développement de la Wallonie.
- Mettre en place des collaborations transversales.
- Répondre aux besoins primordiaux.
- Contribuer à la création d'emplois et de richesses.
- Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité.
- Valoriser le patrimoine et protéger les ressources.
- Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs.